

DEL2024_04_062

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 27
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre avril, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 18 avril 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohammed YACHOU

M. Gérard GINAC (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à Mme Djena DIARRA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

Mme Maria DA SILVA a été désignée comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

Sur proposition de Xavier LEMOINE.

L'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales impose la création d'une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour les collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants.

Cette commission a pour principales missions d'émettre un avis sur tout projet de création de régie d'autonomie financière, de délégation de service public ou de partenariat, ainsi que d'examiner annuellement le rapport de chaque service public confié à un délégataire.

Le Conseil Municipal,

DEL2024_04_062

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1413-1 et L. 2121-33,

Considérant que les collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants ont l'obligation de créer une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils souhaitent confier à un tiers par convention de délégation de service public ou exploiter en régie dotée de l'autonomie financière,

Considérant que la CCSPL est présidée par Monsieur le Maire ou son représentant et qu'elle se compose de membres de l'assemblée délibérante par application du principe de la représentation proportionnelle, et d'associations locales nommées par le Conseil Municipal,

Considérant que la CCSPL est constituée pour la durée du mandat des élus qui la composent,

Considérant qu'il y a lieu de fixer la composition de la CCSPL à 5 membres de l'assemblée délibérante et 2 associations locales,

Considérant que 2 listes se sont présentées pour les membres de l'assemblée délibérante et que le dépouillement a été effectué, en séance, par Farid KACHOUR et Antoine JOUSSET en tant qu'assesseurs,

Considérant qu'il est proposé de nommer l'association ERAC et l'association LES P'TITS LOUPS comme associations locales, membres de la CCSPL.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'acter la création de la Commission consultative des services publics locaux.
2. De dire que cette Commission sera composée de 5 membres de l'assemblée délibérante et 2 associations locales.
3. D'approuver le même nombre de membres suppléants pour les membres de l'assemblée délibérante que celui mentionné à l'alinéa précédent.
4. D'élire, conformément au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres titulaires et suppléants suivants :

Membres titulaires :

- M. Alain SCHUMACHER
- M. Franck BARTH
- M. Ludovic PERDRO
- M. Mouloud MEDJALDI
- Mme Angélique PLANET-LEDIEU

Membres suppléants :

- M. Antoine JOUSSET
 - M. Laurent CHAINEY
 - Mme Najat HASHAS
 - Mme Maryline MARQUES
 - M. Farid KACHOUR
5. De dire que les associations locales membres de la CCSPL sont les suivantes :
 - L'ERAC,
 - LES P'TITS LOUPS.

DEL2024_04_062

6. D'approuver le règlement intérieur de la CCSPL.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Maria DA SILVA

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 29/04/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 29/04/2024

Montfermeil, le 29/04/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.